

Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la  
Martinique  
Avenue des écoles  
97215 Rivière salée

---

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSE- MENT NON COLLECTIF**

**Exercice 2015**

**SPANC**



Téléphone : 0596 68 10 34

Télécopie : 0596 68 21 58

Internet : [www.sicsm.com](http://www.sicsm.com)

---



# SOMMAIRE



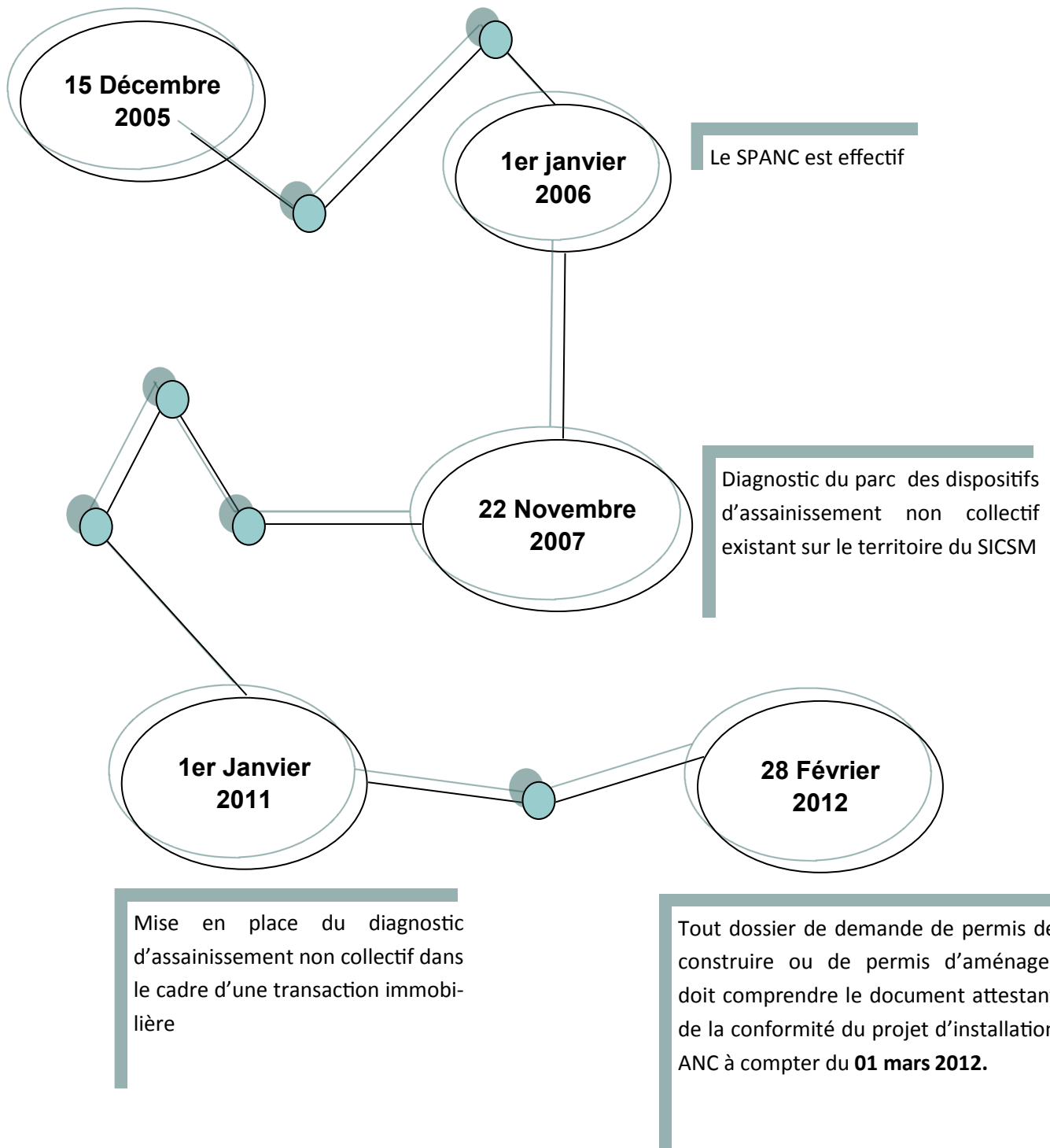

---

<b>1. LES DATES CLES DU SERVICE</b>	<b>page.3</b>
<b>2. CARACTERISTIQUES DU SERVICE</b>	<b>page.4</b>
<b>3. MISSIONS DU SERVICE</b>	<b>page.5</b>
<b>4. ACTIVITE DU SERVICE</b>	<b>page.6</b>
<b>4.1 ELEMENTS QUANTITATIFS</b>	<b>page.6</b>
<b>4.2 ELEMENTS QUALITATIFS</b>	<b>page.8</b>
<b>5. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC</b>	<b>page.8</b>
<b>6. TARIFICATION ET RECETTES DU SPANC</b>	<b>page.9</b>
<b>7. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU</b>	<b>page.10</b>

---

## 1. LES DATES CLES DU SPANC

Création du SPANC



## 2. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

- ⇒ **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** est un service public chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC). Ce contrôle vise à garantir, le respect de la réglementation en vigueur, afin de préserver la salubrité publique, tout comme l'entretien et la réhabilitation s'il en a pris la compétence.
- ⇒ Son rôle est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales au même titre que l'assainissement collectif.

**Créé en avril 1948 le SICSM regroupe désormais, depuis 2003, 14 communes du Centre et du Sud de la Martinique.**

- Les Anses d'Arlet
- Ducos
- Le Diamant
- Le François
- Le Marin
- Rivière-Pilote
- Rivière-Salée
- Le Robert
- Sainte-Anne
- Saint-Esprit
- Sainte-Luce
- La Trinité
- Les Trois-Ilets
- Le Vauclin



### Modalités de gestion du service

- ⇒ Le service a été créé par délibération du comité syndical du 15 décembre 2005 et il est effectif depuis le 1er janvier 2006 ;
- ⇒ Le service est exploité en régie ;
- ⇒ Le SPANC dispose pour son fonctionnement de 5 agents (1 chef de service, 3 contrôleurs, 1 chargé de mission) et d'un prestataire de service
- ⇒ La gestion administrative du SPANC est gérée par le pool « assistantes » du service technique.
- ⇒ Un prestataire a été chargé de réaliser le diagnostic de l'existant sur l'ensemble du territoire syndical
- ⇒ Les missions de service sont définies par un règlement intérieur adopté le 28 mars 2006 par délibérations du 28 mars 2006 n°09/2006 et du 11 octobre 2011 n°73/2011.

### Estimation de la population desservie

En 2015 la population du périmètre syndical est estimée à **159 166 habitants**.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **107 164 habitants**.

Est ici considéré comme habitant toute personne, non desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif réparti sur le territoire syndical est estimé à **45 993**.

### 3. LES MISSIONS DU SERVICE

#### Le SPANC assure les missions suivantes

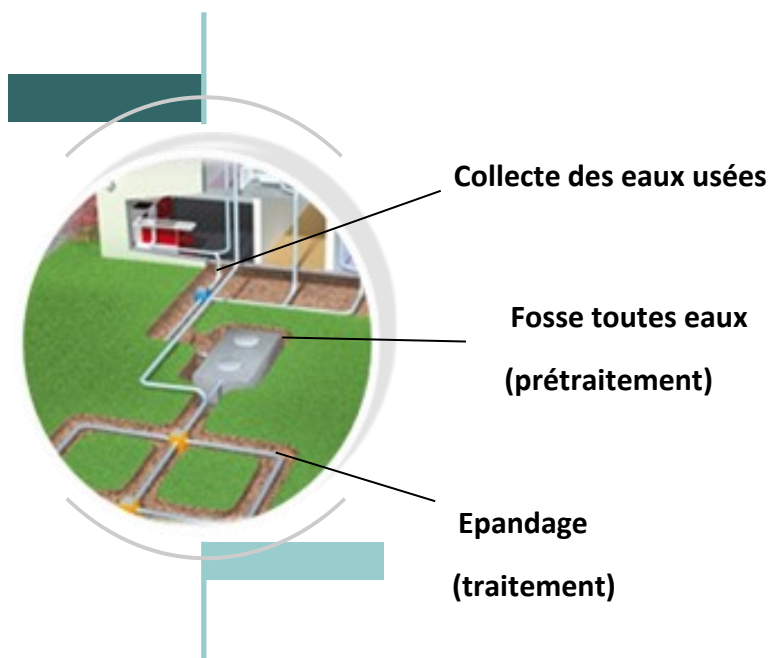


- Le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves dans le cadre des autorisations d'urbanisme et des réhabilitations
- Le diagnostic des installations individuelles existant sur le territoire syndical : mission confiée au BET SCE
- Le diagnostic des installations existantes, volontaire ou relatif à une nuisance
- Le diagnostic de l'assainissement non collectif dans le cadre des transactions immobilières (obligation réglementaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011)
- L'information et le conseil auprès des bénéficiaires (particuliers, professionnels, élus) : accueil téléphonique et physique

#### Le SPANC n'assure pas



**Les missions facultatives (entretien des installations, réhabilitation des installations), ni pour l'heure le contrôle périodique de bon fonctionnement**



## 4. ACTIVITE DU SERVICE

### 4.1 Eléments quantitatifs

Le tableau ci-dessous synthétise le suivi des différents types de contrôle réalisés sur l'année 2015:

	INSTRUCTION DEMANDE DE DOSSIERS NEUFS		CONTRÔLE DE CONCEPTION	CONTRÔLE DE CONFORMITE	DIAG DE L'EXISTANT DIAG IMMO	DIAG DE L'EXISTANT DIAG PONCTUELS	TOTAL DES CONTROLES TERRAIN
	PC	REHAB	PC+REHAB				
ANSES D'ARLET	18	4	16	12	8	0	36
DIAMANT	21	9	25	5	15	0	45
DUCOS	77	3	74	25	15	5	119
FRANCOIS	78	7	76	26	24	2	128
MARIN	40	5	43	10	9	2	64
RIVIERE PILOTE	53	4	50	15	8	0	73
RIVIERE SALEE	55	8	55	27	18	1	101
ROBERT	97	16	101	16	3	5	125
STE ANNE	24	2	23	9	9	0	41
ST ESPRIT	32	1	28	9	15	0	52
STE LUCE	39	8	41	18	13	4	76
TRINITE	34	6	35	12	7	1	55
TROIS ILETS	18	4	18	9	20	0	74
VAUCLIN	42	6	43	7	11	1	62
	<b>628</b>	<b>83</b>	<b>628</b>	<b>200</b>	<b>175</b>	<b>21</b>	<b>1024</b>
<b>Total</b>	<b>711</b>		<b>628</b>	<b>200</b>	<b>175</b>	<b>21</b>	<b>1024</b>

PC : Permis de Construire

**Sur l'année 2015, 1024 contrôles terrain ont été réalisés**

REHAB : Réhabilitation

Sur les 711 demandes d'ANC traitées en 2015, **95 % ont reçu un avis favorable** et sur les 200 contrôles de bonne exécution des travaux réalisés **87 % sont conformes**.

#### **Rappel des éléments quantitatifs en 2014:**

- ⇒ 1168 contrôles
- ⇒ 92 % d'avis favorables sur les 915 demandes d'ANC traitées en 2014
- ⇒ 93 % d'avis conformes sur les 157 contrôles de bonne exécution des travaux en 2014

En 2015, on observe une diminution du nombre de visite de terrain réalisées (-12% par rapport à 2014) et surtout une diminution du nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits (-22 % par rapport à 2014). Cela est certainement dû au contexte économique difficile.

Néanmoins les nombres de contrôle de l'existant et de contrôle de conformité ont augmenté.

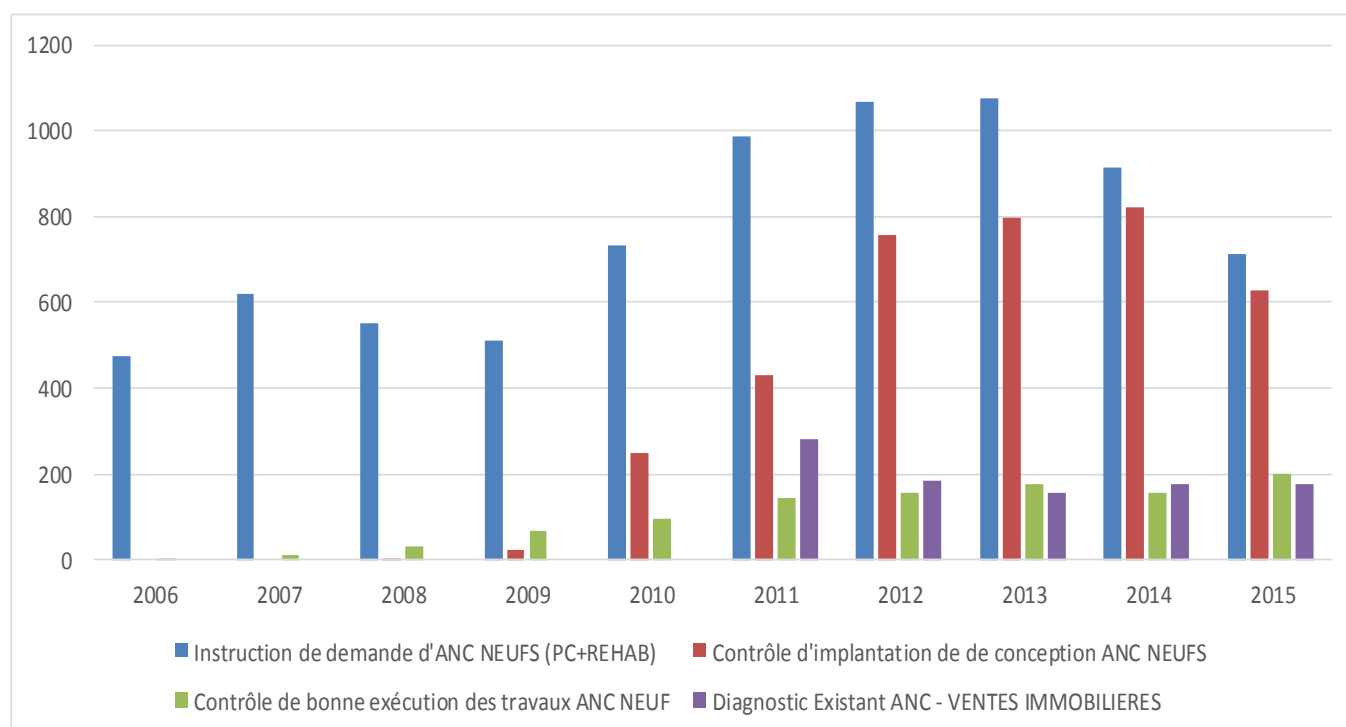
Les avis favorables relatifs aux autorisations d'urbanisme sont en constante augmentation depuis 2007. Cela est dû à l'effet bénéfique de la mission d'information et de sensibilisation du public et par l'organisation de formations à l'attention des plombiers par l'ODE.

En 2015, le taux de conformité des avis relatifs à la bonne exécution des travaux a légèrement diminué : cela se traduit par le fait que dans le cadre des ventes immobilières les administrés procèdent aux travaux de réhabilitation sans consulter le SPANC auparavant.

Le tableau et le graphique ci-après illustrent l'évolution des différentes prestations de 2006 à 2015.

DIFFERENTES PRESTATIONS	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Instruction de demande d'ANC NEUFS (contrôle administratif)	474	621	550	511	732	986	1067	1075	915	711
Contrôle d'implantation et de conception ANC NEUFS	x	x	1	23	249	429	759	796	823	628
Contrôle de bonne exécution des travaux ANC NEUF	2	12	29	65	97	143	156	177	157	200
Diagnostic ANC EXISTANT et ponctuels (nuisance, volontaire)	x	500	8118	6624	4584	111	51	83	14	21
Diagnostic ANC EXISTANT VENTES IMMOBILIERES	x	x	x	x	x	280	185	154	174	175
<b>Total des visites de terrain</b>		<b>512</b>	<b>8148</b>	<b>6712</b>	<b>4930</b>	<b>863</b>	<b>1151</b>	<b>1210</b>	<b>1168</b>	<b>1024</b>
Total des prestations de contrôles	476	1133	8698	7223	5662	1949	2218	2285	2083	1735

### Evolution des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif de 2006 à 2015



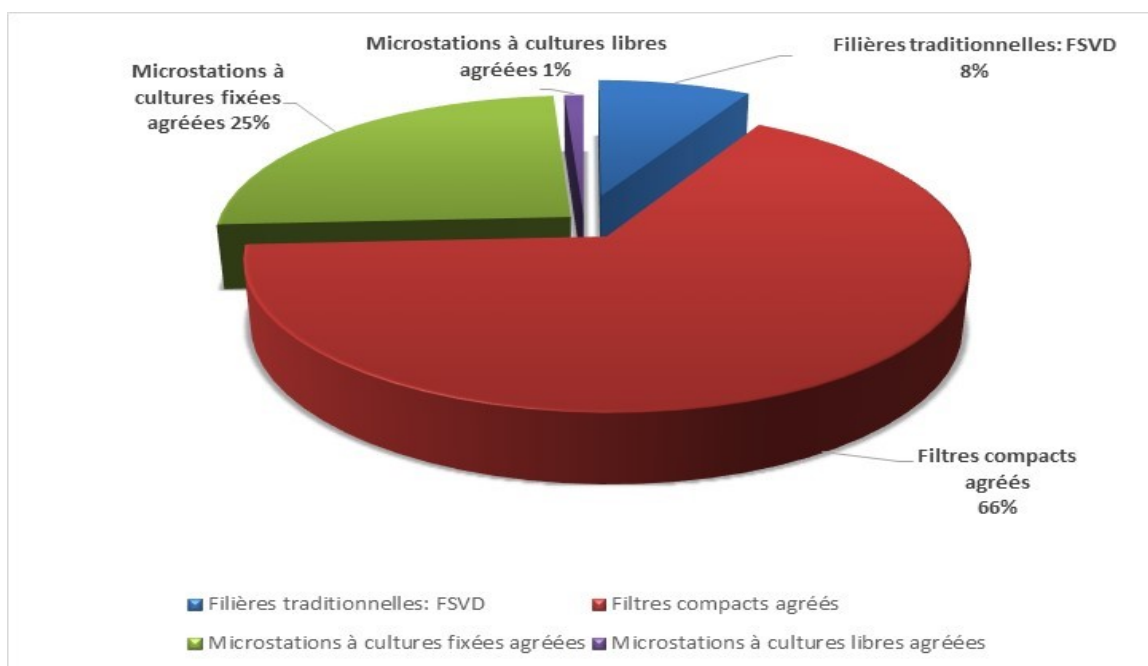
On observe :

- ◆ Une diminution progressive de l'instruction des dossiers de demande et du contrôle d'implantation et de conception des dispositifs ANC neufs depuis 2014 certainement due à la situation économique difficile de la France.
- ◆ Une stabilisation du nombre de diagnostics ANC de l'existant dans le cadre des ventes immobilières depuis 2014
- ◆ Une augmentation progressive du nombre de contrôles de bonne exécution des travaux depuis 2006

## 4.2 Éléments qualitatifs

Le graphique ci-dessous permet d'identifier la répartition des filières choisies par les pétitionnaires (avec ou sans intervention d'un bureau d'études) au moment du contrôle de conception favorable.

**Répartition des filières de traitement choisies par les pétitionnaires en 2015**



On constate que les filières agréées sont de plus en plus demandées (92 %). Ce changement s'explique notamment par l'évolution de la législation qui autorise de nouveaux systèmes moins chers et par l'exiguïté des parcelles sur le territoire. Il faut cependant noter que les filtres compacts ont diminué (66 % en 2015 contre 70 % en 2014) au profit des microstations d'épuration (18 % en 2014 et 26 % en 2015).

### Quelle filière d'assainissement non collectif choisir ??

Les sols du périmètre du SICSM étant à dominante argileuse et rocailleuse, les filières drainées sont majoritairement proposées par les pétitionnaires.

## 5. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SPANC

Ces indicateurs sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

**On retient 2 indicateurs pour l'assainissement non collectif :**

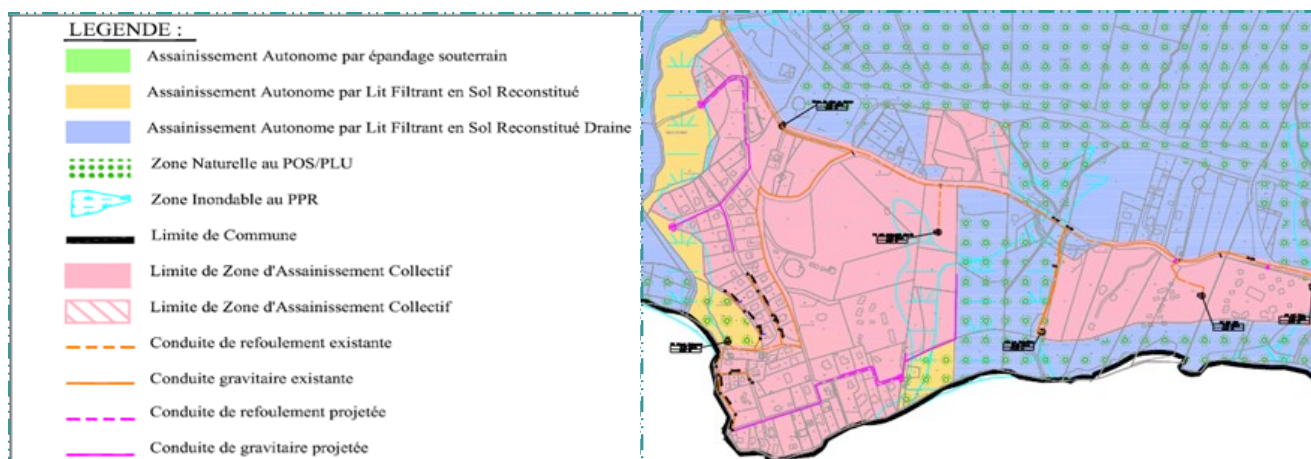
**L'indicateur D302.0** évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

**L'indicateur P303.3** est le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.



1. Indicateur D 302.0 : indice de mise en œuvre de l'ANC : **70 points**

Éléments d'évaluation	Validation	Points théoriques maximums	Points attribués
Délimitation zone ANC par délibération	incomplet	+ 20	20
Règlement de service approuvé par délibération	OUI	+ 20	20
Mise en œuvre contrôle de conception + exécution des installations neuves ou réhabilitées	OUI	+ 30	30
Mise en œuvre diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	NON	+ 30	0
<b>Total</b>			<b>70</b>



Extrait du projet de zonage de l'Assainissement Non Collectif et de l'Assainissement Collectif sur le territoire du SICSM

2. Indicateur P303.3 : indice du taux de conformité des dispositifs ANC : **16,8 %**

	Année 2015
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2015	174
Nombre total d'installations neuves contrôlées depuis la création du service	1038
<b>Taux de conformité (%)</b>	<b>16,8</b>

## 6. TARIFICATION ET RECETTES DU SICSM

⇒ Tarifs en vigueur pour l'exercice 2015 (fixés par délibération syndicale en 2011)

Les coûts des prestations du SPANC sont les suivants :

Prestations	Tarif et recouvrement	
Installation neuve (dossiers d'urbanisme) :		
contrôle de conception :	130 €	208 €
contrôle de réalisation :	130 €	52 €
total pour une installation neuve	260 €	260 €
Diagnostic de l'existant	<i>gratuit</i>	
Diagnostic ANC transactions immobilières	150€	
Diagnostic ANC volontaire	90€	
Contre visite	30€	
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	<i>Non défini actuellement</i>	

⇒ Recettes des redevances SPANC 2015

Les recettes et redevances du SPANC pour l'année 2015 sont les suivantes :

 Contrôle de conception des installations neuves et réhabilitées : 250 612 €

 Contrôle de bonne exécution des installations neuves et réhabilitées : 12 474 €

 Contrôle diagnostic immobilier : 22 050 €

 Contrôle de l'existant : 1620 €

 Contre visite : 1710 €

**Pour un montant total en 2015 de : 288 466 €**

Les dépenses du SPANC sont évaluées à environ 250 000 € par an (masse salariale).

## 7. PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

Parmi les objectifs que s'est fixé le SICSM, on notera :

⇒ Le contrôle périodique des installations existantes

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs
- Constater les nuisances éventuelles
- Vérifier la destination des matières de vidange

